

St-Quentin Fallavier

2024

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

ENSEMBLE, ADOPTONS
LES BONS GESTES !



SOMMAIRE

Introduction / Les risques majeurs	3
Carte des risques	4-5
Plan de Prévention des Risques	6
En cas d'incident, qui fait quoi ?	7
Moyens d'alerte	8
Évènements climatiques extrêmes	9
Risques naturels	10-15
■ Inondation	10-11
<i>Crue</i>	
<i>Inondation</i>	
<i>Rupture digue étang</i>	
■ Mouvement de terrain	12-13
<i>Glissement de terrain</i>	
<i>Effondrement de cavités souterraines</i>	
<i>Gonflement et retrait des argiles</i>	
■ Séisme	14
■ Radon	15
Risques technologiques	16-20
■ Accident industriel	16-17
■ Transport de matières dangereuses	18-19
<i>routier, ferroviaire</i>	
<i>par canalisation</i>	
■ Nucléaire	20
Les gestes qui sauvent par risque	21
Se préparer pour mieux agir	22
Pour plus d'informations	23
N° utiles / fréquences radios	24

INTRODUCTION

Un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document qui a pour objectif d'informer la population d'une commune sur les risques majeurs qui sont présents sur le territoire et sur les mesures à prendre en cas de situation de crise. Ce document présente ainsi les risques auxquels Saint-Quentin-Fallavier peut être exposé et les bons réflexes à adopter en cas d'événement.

Parce que vous êtes acteur de votre sécurité, il est indispensable de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

La Commune de Saint-Quentin-Fallavier est concernée par des risques naturels (inondation, mouvement de terrain, séisme) et par des risques technologiques (accident industriel, transport de matières dangereuses, nucléaire).

La prise en compte de ces risques par la Commune se fait au travers de trois volets :

- Les règles d'urbanisation,
- L'organisation des secours,
- L'information préventive des populations.

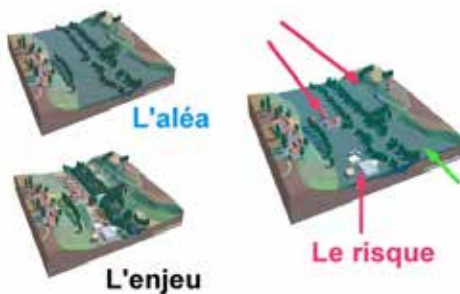
Par le biais des permis de construire, la Commune peut recommander, voire imposer, des éléments techniques afin de minimiser les conséquences d'un événement.

Parce que le risque nul n'existe pas, il est préférable d'avoir anticipé l'organisation des secours. A ce titre, la Ville a élaboré, dès 2013, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui identifie notamment les actions prioritaires à engager pour assurer la sauvegarde de la population.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

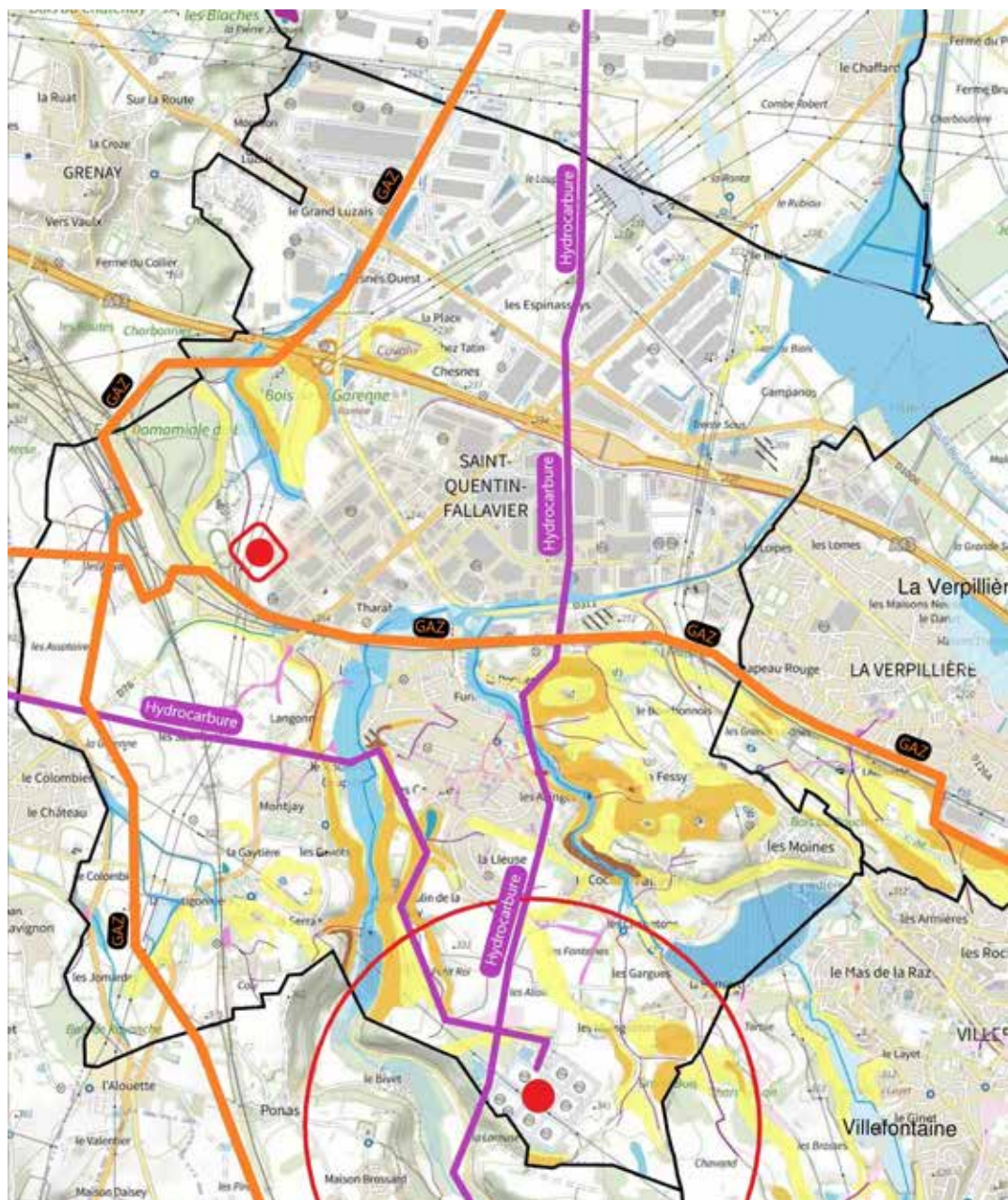
Le risque est la rencontre d'un aléa (phénomène) avec des enjeux (vulnérabilité).

Un **risque majeur** se définit comme un événement imprévu et brutal, d'une faible fréquence et d'une importante gravité (conséquences humaines, environnementales, matérielles).











Un risque majeur (Fig.3) est la rencontre d'un ALÉA (Fig. 1), avec des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux (Fig.2).

CARTE DES RISQUES



CARTE DES RISQUES

-  Risque inondation
-  Risque ruissellement sur versant
-  Risque glissement de terrain faible
-  Risque glissement de terrain moyen
-  Risque glissement de terrain fort
-  Établissements industriels à risque Seveso seuil haut
-  Périmètre du Plan Particulier d'Intervention
-  Limite communale

Présence des risques sur toute la Commune :

Évènement climatique extrême, risque radon, séisme, nucléaire, retrait et gonflement des argiles.

Plan de Prévention des Risques

Les Plans de Prévention des Risques sont des documents réalisés par l'Etat qui règlementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Saint-Quentin-Fallavier est concernée par :

- **Un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation** (PPRI de la Bourbre moyenne) approuvé le 14/01/2008.
- **Une carte d'aléas risques naturels** établie en 2015 par Alp'gégorisques pour :
 - inondation de pied de versant
 - crue rapide de rivières
 - ruissellement sur versant
 - glissement de terrain
- **Une carte des aléas miniers** réalisée par Géoderis en 2010 et portée à connaissance par courrier du Préfet de l'Isère pour le risque d'effondrement et de tassement.

- **Une carte des servitudes d'utilité publique** émise par l'État pour les :
 - canalisations transportant du gaz
 - canalisations transportant des hydrocarbures
 - canalisations transportant des produits chimiques...
- **Deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** concernant 2 sites Seveso seuil haut.

D'autre part l'ensemble de la Commune est concerné par :

- La carte départementale d'aléa «retrait et gonflement des argiles» (www.argiles.fr)
- La zone de sismicité 3 (décret de 2010)
- Un risque nucléaire
- Un potentiel radon de niveau 2



L'IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires)

est un dispositif facilitant l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur certains risques.

<https://vu.fr/BEZff>

GÉORISQUES

est le portail officiel du gouvernement français sur les risques majeurs. Il permet de rechercher les risques près de chez soi, de s'informer, et de se préparer.

<https://www.georisques.gouv.fr>

En cas d'incident, qui fait quoi ?



Le Maire

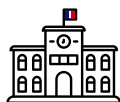
Directeur des Opérations de Secours ou un adjoint le représentant, il déclenche le Plan Communal de Sauvegarde en cas de nécessité. Tout au long de l'évènement, il s'assure de la bonne gestion de la cellule de crise.



Equipes de la Ville

Elles sont mobilisées par les élus et participent à la gestion de l'évènement en informant la population, par exemple pour :

- L'ouverture d'un Centre d'Accueil et de Regroupement des populations,
- La mise en place de déviations.



École

En attendant les secours, les établissements scolaires activent le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) ou le Plan d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE). Il est donc inutile d'aller chercher vos enfants, cela vous mettrait en danger et eux aussi.



Citoyens

Ils sont avertis par tous les moyens d'alerte à disposition et sont invités à suivre les consignes énoncées et à veiller à leur entourage proche.



Services de secours

Ils interviennent pour protéger et secourir les populations en danger.



Gendarmerie

Selon les besoins, elle peut mettre en place un périmètre de sécurité ou des déviations routières.



Préfet

Si l'évènement touche plusieurs communes ou dans certaines situations spécifiques, le Préfet devient le Directeur des Opérations de Secours et active le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile).



Entreprise ou exploitant de site industriel

Si l'incident a lieu sur son site : l'établissement mobilise ses moyens internes pour activer son Plan Particulier d'Intervention, alerte les services de secours, les autorités et la population. Dans tous les cas, il informe son personnel des consignes à appliquer.

MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION

- **Les hauts parleurs mobiles** : messages diffusés par les véhicules de la police municipale ou autres véhicules.
- **3 écrans vidéo** sont installés sur la Commune.

- **Site internet de la ville** : www.st-quentin-fallavier.fr
- **Page Facebook de la ville** : [ville de Saint-Quentin-Fallavier](https://www.facebook.com/ville.de.saint.quentin.fallavier)
- **Instagram de la ville** : [@ville_de_st_quentin_fallavier](https://www.instagram.com/ville_de_st_quentin_fallavier)
- **Appli PanneauPocket** : Seuls les habitants ayant téléchargé l'application sur leur smartphone ou leur ordinateur (<https://app.panneaupocket.com>) pourront recevoir le message.

/!\ Attention à ne se référer qu'aux informations et consignes officielles

- Les alarmes PPMS dans les établissements scolaires
- Du porte à porte par des personnes accréditées par la Ville
- Les radios : **France Bleu Isère** à Saint-Quentin-Fallavier sur **98.2 ou 102.8 FM**



FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations.

Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable, de sa présence dans

une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.



ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE EXTRÊME

Du fait du dérèglement climatique, un tel évènement peut devenir plus fréquent et plus intense :

- Vents violents
- Pluies intenses
- Orages
- Canicule
- Grands froids
- Neige abondante et verglas

LE RECENSEMENT DES PERSONNES SENSIBLES

En cas de canicule notamment, la Commune tient à jour un registre des personnes les plus fragiles qui nécessiteraient une aide particulière (personnes âgées, handicapées ou isolées).

Si vous ou une personne de votre entourage (voisin, ami, famille...) présente des difficultés, **pensez à le signaler en mairie.**

Les bons réflexes

JE DOIS :



Ecouter les radios France Info, France Inter ou France Bleu. Être vigilant : suivre les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics.



Fermer les portes, les fenêtres et les volets.



Rentrer dans un abri en dur.



En cas d'orage, débrancher les appareils électriques et les antennes.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.

JE NE DOIS PAS :



Téléphoner. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



Aller chercher mes enfants. Un plan de secours est prévu.



Me déplacer en voiture.

Gardons-le en mémoire

■ **En 2019** : De fortes chutes de neige privent 140 000 foyers du Nord-Isère d'électricité. Sur la commune de Roche, on déplore la mort d'un sexagénaire qui tentait de déblayer lui-même la route, tandis qu'un homme de 27 ans qui tentait de lui porter secours s'est blessé.

Source : *Le Dauphiné Libéré*



INONDATION

Lorsque des pluies abondantes et durables surviennent, ou après une période de redoux sur des sols enneigés, on peut observer différents phénomènes d'inondation sur la Commune :

- INONDATION DE PLAINE
- CRUE RAPIDE DE RIVIÈRES
- INONDATION DE PIED DE VERSANT
- RUISSELLEMENT SUR VERSANT
- RUPTURE DE DIGUE D'UN ÉTANG

LA VIGILANCE ET L'ALERTE

■ La **Bourbre** dispose d'un système de vigilance crue qui permet d'informer le public et les autorités qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important selon la couleur de vigilance.

>>> Consulter le www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Il n'est pas encore possible de prévoir de manière précise les phénomènes de crues rapides des ruisseaux de Bivet et Fallavier. La Commune a néanmoins identifié des points d'observation au regard des crues qui se sont produites auparavant.



Crue de la Bourbre à Bourgoin-Jallieu le 6/10/1993
(rapport PPRI Bourbre)

Gardons-le en mémoire

■ 5 épisodes de catastrophe naturelle «inondation» ont été répertoriés sur la Commune depuis 1982.

Source : <https://www.georisques.gouv.fr>

Les bons réflexes

JE DOIS :



Couper le gaz et l'électricité.



Fermer les portes, les fenêtres et les volets.
Obstruer les ouvertures pour limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



Me mettre à l'abri. Monter dans les étages ou gagner rapidement un centre de regroupement ou un point haut (colline, versant).



Ecouter la radio : (France Info, France Inter ou France Bleu). Suivre les instructions des autorités.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.

JE NE DOIS PAS :



Téléphoner sauf urgence absolue.
Libérer les lignes pour les services de secours.



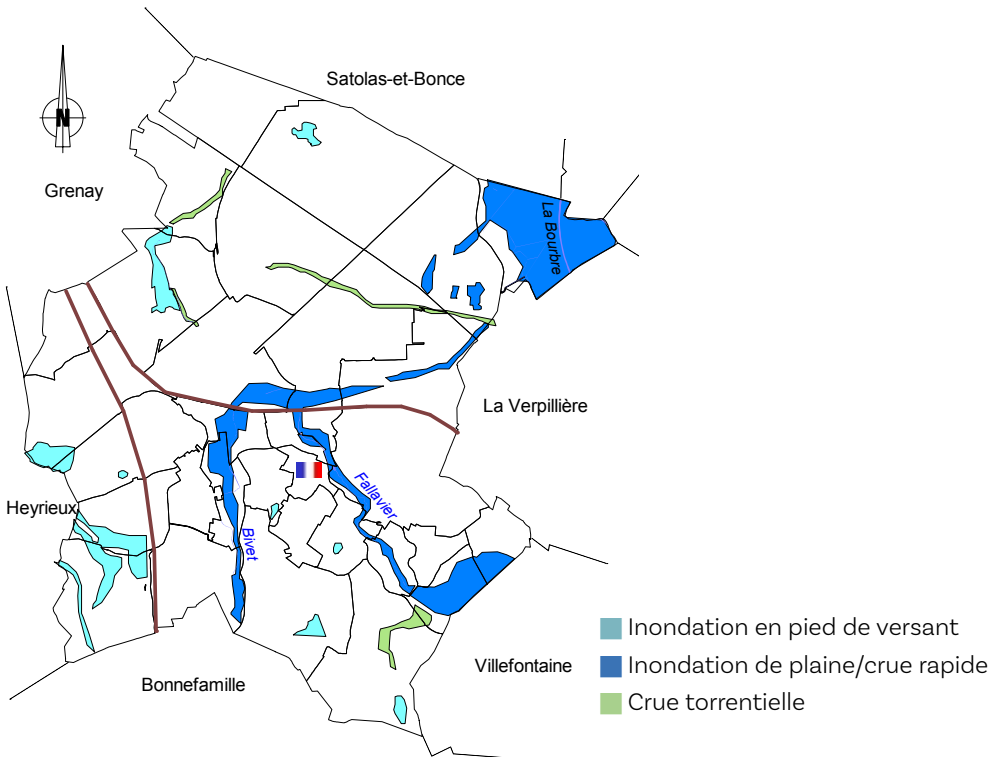
Aller chercher mes enfants.
Un plan de secours est prévu.



Me déplacer.
Ne pas m'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).



Descendre dans les sous-sols ou parkings souterrains.





MOUVEMENT DE TERRAIN

Il peut être provoqué par des apports en eau (pluies prolongées, rupture de canalisation...), des variations de températures (gel/dégel) ou même un séisme (p°14). Il existe 3 types de mouvement de terrain à Saint-Quentin-Fallavier :

- GLISSEMENT DE TERRAIN
- RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES
- EFFONDREMENT DE CAVITÉS SOUTERRAINES

LA VIGILANCE ET L'ALERTE

■ Si vous observez des signes avant-coureurs, merci de les signaler en Mairie :

- Craquements inhabituels ou inquiétants
- Apparition de fissures
- Décollement de bâtiments annexes (garage...)
- Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres qui ferment mal)
- Arbres, poteaux, clôtures penchés
- Écoulement anormal de l'eau, rupture de canalisations enterrées



Gardons-le en mémoire

■ 2 épisodes de catastrophe naturelle «mouvement de terrain» ont été répertoriés sur la Commune en 1983.

Source <https://www.georisques.gouv.fr/>

Les bons réflexes

JE DOIS :



Me mettre à l'abri. Fuir latéralement la zone dangereuse, m'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre).



Informer immédiatement les secours et la Mairie.



Quitter mon habitation si des fissures ou modifications apparaissent.



Ecouter la radio : (France Info, France Inter ou France Bleu). Suivre les instructions des autorités.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.

JE NE DOIS PAS :



Revenir sur mes pas.



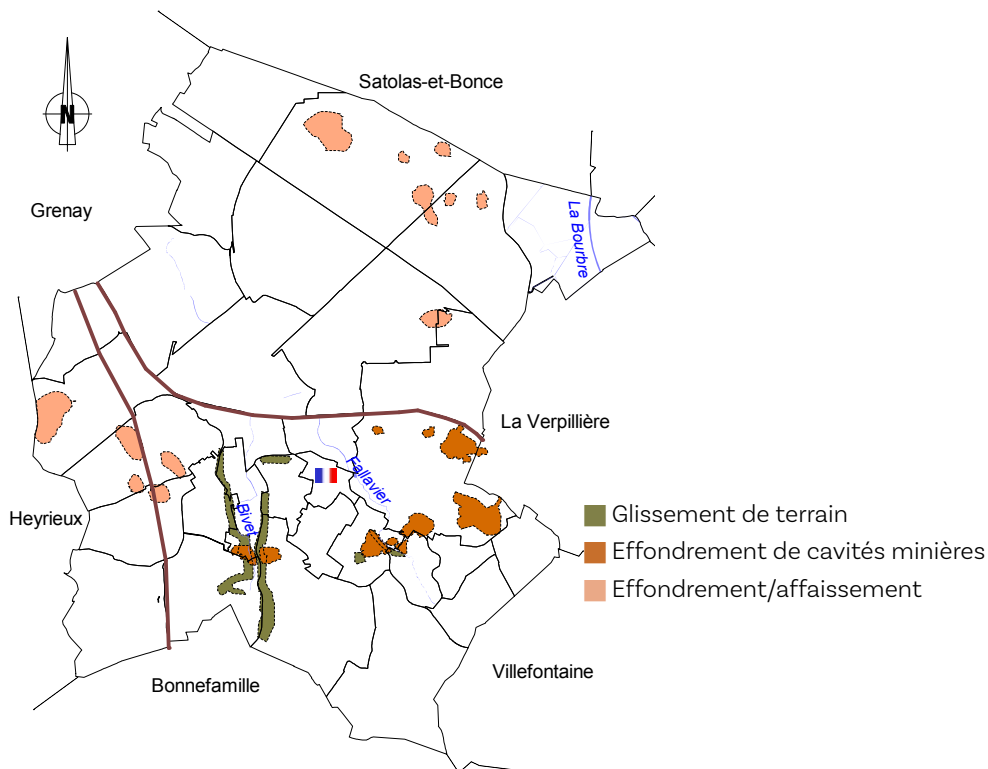
Aller chercher mes enfants. Un plan de secours est prévu.



Entrer dans un bâtiment endommagé.



Téléphoner, sauf urgence absolue. Libérer les lignes pour les services de secours.





SÉISME

Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Toutes les communes du Nord-Isère sont classées au niveau 3 sur 5.



©Irma

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

- Le risque sismique n'est pas prévisible.
- Les règles de construction parasismique sont obligatoires sur la Commune.

Les bons réflexes

En cas de séisme

JE DOIS :



Me mettre à l'abri. Me protéger près des murs porteurs, sous des meubles solides et en m'éloignant des fenêtres.

Si je suis dehors, m'éloigner des bâtiments.

JE NE DOIS PAS :



Conduire : m'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après la première secousse

JE DOIS :



Couper le gaz et l'électricité.



Quitter mon habitation si des fissures ou modifications apparaissent.



Ecouter la radio : (France Info, France Inter ou France Bleu). Suivre les instructions des autorités.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.

JE NE DOIS PAS :



Rester sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées, corniches, tuiles...).



Entrer dans un bâtiment endommagé.



Téléphoner, sauf urgence absolue. Libérer les lignes pour les services de secours.



Aller chercher mes enfants. Ils seront mis en sécurité.



RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore et incolore. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches, notamment dans les zones recoupées par des failles importantes ou dont le sous-sol abrite des ouvrages miniers souterrains.



La Commune est classée dans une zone de **“potentiel Radon” de Catégorie 2 sur 3**. En extérieur, ce gaz se dilue rapidement. En revanche, le radon représente un risque dans les espaces clos mal ventilés. Il peut s’infiltrer dans les maisons (via des fissures, des passages de canalisations...) et s’y accumuler.

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

- Depuis 1987, le radon est classé comme cancérogène certain par l’OMS. En effet, en se désintégrant naturellement, il produit des particules radioactives dans l’air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradient les cellules.

Les bons réflexes

JE DOIS :



Aérer quotidiennement mon domicile, au moins 10 minutes par jour.

Bien entretenir mon système de ventilation, ne pas obturer les entrées et sorties d’air.

Colmater toutes les voies de pénétration du radon : passages des canalisations, fissures dans les dalles et les murs, notamment du sous-sol.



ACCIDENT INDUSTRIEL

Sur le territoire de Saint-Quentin-Fallavier, sont implantées plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il s'agit d'établissements industriels susceptibles de créer des nuisances ou dangers pour la population en raison des quantités importantes de substances dangereuses qu'ils stockent ou manipulent.

LA VIGILANCE ET L'ALERTE

- **Sur la Commune, deux entreprises sont classées « Seveso seuil haut » :**
 - Le dépôt TotalEnergies Raffinage France. Le principal risque de ce stockage est un boil-over (projection d'une boule de feu).
 - L'entreprise Sigma Aldrich Chimie (MERCK). L'établissement stocke des produits inflammables pouvant provoquer un incendie en cas d'accident.
- **4 autres entreprises sont classées « Seveso seuil bas ».**

Gardons-le en mémoire

- **28 novembre 2012** : à Saint-Quentin-Fallavier, incendie dans une usine de recyclage de batteries avec dégagement de gaz toxique.
- **24 décembre 2014** : à Villefontaine, incendie dans les anciennes fonderies de l'Isère - le feu ravage 1 000m² de bâtiments.
- **7 janvier 2022** : à Saint-Quentin-Fallavier, départ de feu et évacuation de 100 salariés dans un laboratoire de chimie.

Source Le Dauphiné Libéré

Les bons réflexes

JE DOIS :



Ecouter la radio

(France Inter, France Info, FranceBleu).



Me mettre à l'abri. Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Me confiner dans la pièce opposée à l'accident.



Fermer les portes et les fenêtres. Boucher les ouvertures et les aérations.



Couper le gaz et l'électricité.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.

JE NE DOIS PAS :



Aller chercher mes enfants.
Un plan de secours est prévu.



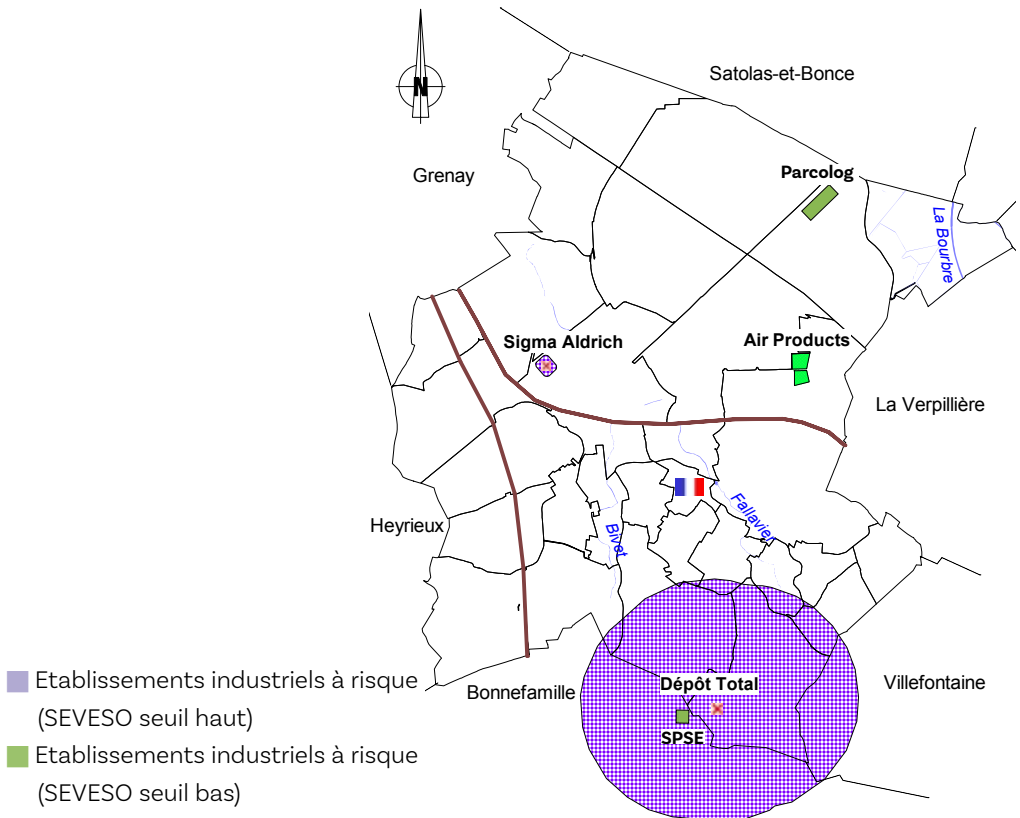
Téléphoner.



Fumer. Afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Prendre mon véhicule pour me déplacer.





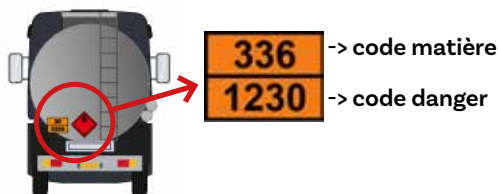
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières transportées peuvent être explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou corrosives. La commune est concernée par 3 modes de transport de matières dangereuses (TMD) : routier, ferroviaire et par canalisation.

Routier / ferroviaire

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

■ Si vous êtes témoin d'un accident, les secours auront besoin de connaître la nature du produit transporté. Pour cela, il faut se référer à la plaque orange.



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives

Par canalisation

*Gaz naturel (gazoducs),
Hydrocarbures (oléoducs, pipelines)*

En cas d'accident, les produits qui s'échappent peuvent développer, selon leurs caractéristiques, un nuage inflammable, explosif ou toxique.

Pour les produits liquides, ils peuvent en outre entraîner une pollution du milieu environnant.

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

■ Avant le commencement de tous travaux à proximité d'une canalisation, les entreprises doivent déposer une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), ce qui permet de prendre les précautions nécessaires avant la réalisation des chantiers.

Les bons réflexes

JE DOIS :



Ecouter la radio

(France Inter, France Info, FranceBleu).



Me mettre à l'abri. Rentrer dans le bâtiment le plus proche. Me confiner dans la pièce opposée à l'accident.



Fermer les portes et les fenêtres. Obstruer les ouvertures afin de limiter les pénétrations de gaz.



Couper le gaz et l'électricité.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.



Alerter les secours en précisant le code danger et le code matière.

JE NE DOIS PAS :



Aller chercher mes enfants.

Un plan de secours est prévu.



Téléphoner sauf urgence

absolue. Libérer les lignes pour les services de secours.



Fumer. Afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Me déplacer.



©Irma



NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments toxiques (notamment radioactifs) anormal dans l'environnement.



Depuis juin 2019, la Commune fait partie du périmètre élargi (20km) du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la Centrale Nucléaire du Bugey dans l'Ain (01). Ce plan décrit l'organisation à mettre en place pour la protection de la population, des biens et de l'environnement.

QUE DOIS-JE SAVOIR ?

- Chaque foyer et établissement recevant du public (écoles, collectivités, entreprises, administrations) est muni de comprimés d'iode à titre préventif. Les nouveaux arrivants sont invités à se rapprocher de la Mairie qui leur délivrera la marche à suivre pour se procurer des comprimés d'iode.
- En cas d'incident nucléaire, se référer aux consignes officielles du Préfet pour la prise des comprimés d'iode.

Les bons réflexes

JE DOIS :



Ecouter la radio

(France Inter, France Info, FranceBleu).



Me mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air.



Rester informé. Être attentif aux informations délivrées par la Commune.



Prendre un comprimé d'iode uniquement sur ordre du Préfet.

JE NE DOIS PAS :



Aller chercher mes enfants. Un plan de secours est prévu.



Téléphoner.

RÉCAPITULATIF DES GESTES QUI SAUVENT



INONDATION / ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE EXTRÊME



MOUVEMENT DE TERRAIN



SÉISME



RISQUE INDUSTRIEL



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



NUCLÉAIRE



SE PRÉPARER POUR MIEUX AGIR

En attendant l'intervention des secours, il est conseillé de se constituer un kit d'urgence. Voici quelques conseils à adapter à vos besoins :

- Radio à piles
- Chargeur de téléphone portable
- Traitements médicaux
- Trousse de 1^{ers} secours
- Vêtements
- Couvertures
- Lampe torche, sifflet
- Gilet rétro réfléchissant
- Eau et nourriture non périssable
- Lunettes de vue
- Documents essentiels
(identité, assurance, ordonnance...) dans
une pochette étanche
- Double des clés domicile / voiture
- Livre, jeu de cartes pour s'occuper



Téléchargeable sur www.interieur.gouv.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS

■ Commune de Saint-Quentin-Fallavier

Site internet : www.st-quentin-fallavier.fr

Page Facebook : [Ville de Saint-Quentin-Fallavier](https://www.facebook.com/Ville.de.Saint.Quentin.Fallavier)

■ Météo France

météofrance.com

vigilance.météofrance.fr/fr

■ Les inondations

Vigicrues : <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

■ Les risques majeurs

Institut des Risques Majeurs de Grenoble : <https://irma-grenoble.com/>

Géorisques : <https://www.georisques.gouv.fr/>

■ Les risques industriels majeurs

<https://www.lesbonsreflexes.com/>

■ Préfecture de l'Isère

<https://www.isere.gouv.fr/>



NUMÉROS UTILES

- Samu : **15**
- Pompiers : **18**
- Gendarmerie : **17**
- Police Municipale : **04 74 94 88 01**
- Numéro d'urgence européen : **112**
- Numéro d'urgence par SMS : **114**
- Canicule Info Service : **0800 06 66 66**
- Mairie de Saint-Quentin-Fallavier : **04 74 94 88 00**

Fréquences radios

- France Bleu Isère : **102.8 ou 98.02 FM**
- France Info : **103.4 FM**
- France Inter : **99.8 ou 101.1 FM**

